



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/687

Attribution d'une contribution d'investissement au SIVU AQUAVERT de 2 124 000 euros pour la construction d'un nouveau centre aquatique – Opération 99SEAQUA, AP 2021-1, Programme 00004 - Approbation et autorisation de la convention financière correspondante.

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/687 - ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION D'INVESTISSEMENT AU SIVU AQUAVERT DE 2 124 000 EUROS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE AQUATIQUE – OPERATION 99SEAQUA, AP 2021-1, PROGRAMME 00004 - APPROBATION ET AUTORISATION DE LA CONVENTION FINANCIERE CORRESPONDANTE. (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « SIVU Aquavert – Contribution pour la construction d'un nouveau centre aquatique » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements piscines 2021-2026 » n° 2021-1, programme 00004.

Le syndicat intercommunal à vocation unique Aquavert regroupe les cinq communes de Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Francheville, Craponne et Saint-Genis-les-Ollières avec pour objet la gestion du Parc Aquavert qui comprend :

- Une piscine : bassin sportif, bassin d'apprentissage, toboggans, pataugeoire ;
- Un espace forme : une salle de musculation en accès libre, une salle de fitness (cours collectifs) ;
- Un parc boisé avec tennis, mini-golf et course d'orientation.

Cette structure construite à la fin des années soixante-dix, aux portes du 5^{ème} arrondissement de Lyon, sur les communes de Francheville et Tassin la Demi-Lune, accueille principalement les scolaires, notamment 38 classes du 5^{ème} arrondissement, qui ne comporte aucun équipement aquatique municipal.

Face aux dysfonctionnements techniques et fonctionnels de l'équipement, aux vieillissements de ses installations, et afin de renforcer sa capacité d'accueil dans ce secteur en forte augmentation démographique, un projet de reconstruction de l'équipement aquatique puis démolition des anciens locaux est porté par les 5 communes membres du SIVU.

Les principales caractéristiques du nouveau centre sont les suivantes :

- Hall bassins :
 - o bassin sportif, 25 m x 6 couloirs : 375 m² ;
 - o bassin mixte (apprentissage, activités, loisirs) : 350 m² ;
 - o pataugeoire de 60 m² et toboggan intérieur.
- Deux espaces vestiaires – sanitaires - douches :
 - o vestiaires collectifs à usage des groupes ;
 - o vestiaires individuels à usage du grand public.

- Des locaux annexes :
 - o accueil ;
 - o administration ;
 - o locaux techniques.

- Des espaces extérieurs :
 - o plages végétales et minérales, splashpad ;
 - o accès et stationnement.

Ce nouvel équipement répondra aux besoins des populations des cinq communes de Lyon, Tassin la Demi-Lune, Francheville, Craponne et Saint Genis-les-Ollières pour les décennies à venir. Il sera dimensionné pour permettre l'accueil des populations scolaires en tenant compte de l'évolution démographique : 225 classes de primaires et 63 classes de secondaires par an.

Ce projet permettra aussi de poursuivre l'accueil du grand public sur les activités sport - santé et loisirs mais surtout, en augmentant la capacité d'accueil des groupes, permettra à l'ensemble des classes de grande section maternelle, CP, CE1 et CM2 des écoles du 5^{ème} arrondissement d'accéder aux cycles de natation prévus dans le cadre du « savoir-nager » de l'Éducation Nationale.

Compte tenu de l'intérêt pour la population de la Ville de Lyon de bénéficier d'un service public « sport – apprentissage », « sport - santé » et « sport – loisirs » lié au milieu aquatique, la Ville a approuvé l'opération de reconstruction du centre aquatique Aquavert et a décidé d'apporter son concours financier au projet.

Par délibération du 10 novembre 2020, et après consultation des cinq Communes, le Comité Syndical du SIVU Aquavert a approuvé ce projet de reconstruction et son plan de financement.

Un appel à candidature pour un marché global de performance sera lancé début 2021, avec pour objectif un démarrage des travaux au 2^{ème} semestre 2022 et une fin d'opération en 2025.

Etudes de conception : septembre 2021 à mai 2022

Travaux : 2022-2024 (aménagement du parking grand public en 2025)

Les investissements liés au projet sont évalués à 17 911 417 euros HT.

Le financement est porté à 71 % par le SIVU, notamment par un emprunt et des cessions foncières. Les 29 % restant sont financés par les contributions communales et des subventions (état, région, ADEME, etc.)

Les contributions communales dépendent de l'attribution des subventions et du prix de vente des terrains. Le montant prévisionnel global est de 4,5 millions d'euros, réparti entre les communes comme suit.

Cette contribution sera versée en 5 versements annuels de 2021 à 2025 et répartie entre les 5 communes. La clé de répartition est celle en vigueur pour couvrir les charges du syndicat.

COMMUNE	Taux de participation	Montant
Lyon	47,2 %	2 124 000 €
Tassin	23 %	1 035 000 €
Francheville	14,31 %	643 950 €
Craponne	10,67 %	480 150 €
Saint-Genis-les-Ollières	4,82%	216 900 €
TOTAL	100 %	4 500 000 €

La présente délibération a pour objet d'approuver l'engagement de la Ville de Lyon à soutenir le SIVU pour la réalisation du nouveau centre aquatique par le versement d'une contribution d'investissement d'un montant prévisionnel de 2 124 000 euros.

Ce montant pourra être réévalué par avenant, à la baisse ou à la hausse, selon les subventions obtenues et le prix des cessions foncières. Il pourra être porté au maximum à 2 832 000 euros.

Cette opération estimée à 2 124 000 euros est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements piscines 2021-2026 » n° 2021-1, programme 00004.

Il vous est également proposé d'approuver la convention financière annexée à ce rapport qui définit les engagements réciproques du SIVU et de la Ville de Lyon dans le cadre du financement de ce projet, et les modalités de versement de cette contribution exceptionnelle de la Ville au profit du SIVU.

La Ville propose à ce même Conseil municipal du 25 mars 2021, par délibération séparée, d'approuver la modification des statuts du SIVU Aquavert, afin d'autoriser le versement de contributions exceptionnelles d'investissement de la part des communes membres.

Les nouveaux statuts ont été approuvés par le SIVU par délibération du Comité Syndical en date du 4 janvier 2021.

Vu l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 10 novembre 2020 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 4 janvier 2021 portant modification des statuts du SIVU Aquavert ;

Vu les statuts modifiés du SIVU Aquavert notifiés le 20 janvier 2021 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élus :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, dans le 3^e paragraphe :

- lire :

« [...] notamment **38** classes de maternelle et d'élémentaire du 5^{ème} arrondissement, qui ne comporte aucun équipement aquatique municipal. »

- au lieu de :

« [...] notamment **70** classes du 5^{ème} arrondissement, qui ne comporte aucun équipement aquatique municipal. »

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 99SEAQUA « SIVU Aquavert – Contribution pour la construction d'un nouveau centre aquatique » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements piscines 2021-2026 » n° 2021-1, programme 00004.
- 2- Une contribution de 2 124 000 euros est allouée au Syndicat Intercommunal à vocation unique Aquavert pour la construction d'un nouveau centre aquatique.
- 3- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le SIVU Aquavert, est adoptée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au Plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon : opération 99SEAQUA, programme 00004 Sport, AP 2021-1, nature 2324, fonction 323, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant intervenir :

- 2021 : 254 880 euros ;
- 2022 : 254 880 euros ;
- 2023 : 849 600 euros ;
- 2024 : 700 920 euros ;
- 2025 : 63 720 euros.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET